



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION
de coiffes, affiquets, quenouilles et divers du fonds ancien
PROCÈS-VERBAL

En application

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Historique et constitution de la collection

Lors de la première séance de la Société du Costume poitevin, appelée aussi *des traditions poitevines*, tenue à la mairie de Niort en 1893, est décidée la création d'un musée de costumes auxquels peuvent s'ajouter des éléments divers d'histoire locale. Henri Gelin (1849-1923) membre fondateur de la Commission administrative des Musées de Niort, en devient conservateur.

En 1896, Gustave Boucher, secrétaire général de la *Société d'ethnographie nationale et d'art populaire*, organise le premier congrès national d'ethnographie, une exposition est organisée et les premières acquisitions pour le musée commencent. Les coiffes sont un élément phare du costume et les acquisitions vont se succéder durant plusieurs années, complétées d'objets liés aux techniques de fabrication du textile.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
23.12.2015

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160125-C22-01-2016-1-AI Date de télétransmission : 28/01/2016 Date de réception préfecture : 28/01/2016
--

A handwritten signature in black ink is located at the bottom right of the page, overlapping the bottom right corner of the rectangular box containing the reception information.

Un inventaire rétrospectif des objets liés à la fabrication du textile a été réalisé en 1994 sous les numéros 994.20.x, 994.29.x et 994.31.x ; un inventaire rétrospectif des coiffes et bonnets a été réalisé en 2004 sous le numéro 004.6.x.

Statut de la collection

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Identification/nature/typologie

COIFFES FONDS ANCIEN

La collection comporte cent quarante-trois items :

- 004.6.1 : Saintongeoise
- 004.6.2 : Grande coiffe d'Aigre
- 004.6.3 : non identifiée
- 004.6.4 : Grand bonnet des Herbiers
- 004.6.5 : Piote
- 004.6.6 : Coiffe de deuil
- 004.6.7 : non identifiée
- 004.6.8 : Bocquine
- 004.6.9 : Gâtinelle de Moncoutant
- 004.6.10 : Coiffe de Civray
- 004.6.11 : Bocquine
- 004.6.12 : Maraîchine
- 004.6.13 : Fond matelassé, Fontenay-le-Comte
- 004.6.14 : Saintongeoise
- 004.6.15 : Coiffe d'Aigre
- 004.6.16 : Coiffe des Sables d'Olonne
- 006.6.17 : Coiffe de Brioux
- 004.6.18 : Câline de Challans
- 004.6.19 : Bonnet
- 004.6.20 : Cayenne de Mothaise
- 004.6.21 : Carré de Niort

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

23.12.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C22-01-2016-1-AI
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016



- 004.6.22 : Coiffe des Herbiers
- 004.6.23 : non identifiée
- 004.6.24 : Grande coiffe de Vivonne
- 004.6.25 : non identifiée
- 004.6.26 : Câline de Challans
- 004.6.27 : Capot marandais de mariage
- 004.6.28 : non identifiée
- 004.6.29 : Mothaise
- 004.6.30 : Pantine de Neuville
- 004.6.31 : Coiffe de deuil
- 006.4.32 : Câline de Challans de deuil
- 004.6.33 : Coiffe de demi-deuil
- 004.6.34 : Bonnet de Bressuire
- 004.6.35 : Malvina
- 004.6.36 : Coiffe du Busseau
- 004.6.37 : Ramponneau de Coulon
- 004.6.38 : Pèleboise
- 004.6.39 : Créchoise
- 004.6.40 : Créchoise
- 004.6.41 : Créchoise
- 004.6.42 : Créchoise de deuil
- 004.6.43 : Créchoise
- 004.6.44 : Pèleboise
- 004.6.45 : Créchoise de cérémonie
- 004.6.46 : Créchoise de deuil
- 004.6.47 : Créchoise de deuil
- 004.6.48 : Cornette
- 004.6.49 : Gâtinelle de Secondigny
- 004.6.50 : Garibaldi
- 004.6.51 : Malvina
- 004.6.52 : coiffe à barbes, Charente
- 004.6.53 : Bonnet de Noirmoutiers
- 004.6.54 : Malvina
- 004.6.55 : non identifiée
- 004.6.56 : Mothaise
- 004.6.57 : Malvina
- 004.6.58 : Carré de Niort
- 004.6.59 : Capot Marandais
- 004.6.60 : Bonnet matelassé
- 004.6.61 : Coiffe de Gournay
- 004.6.62 : Cabanière
- 004.6.63 : non identifiée
- 004.6.64 : Mothaise

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

23.12.2015

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160125-C22-01-2016-1-AI Date de télétransmission : 28/01/2016 Date de réception préfecture : 28/01/2016
--



- 004.6.65 : Grande coiffe de Melle
- 004.6.66 : non identifiée
- 004.6.67 : non identifiée
- 004.6.68 : Créchoise
- 004.6.69 : non identifiée
- 004.6.70 : Capette
- 004.6.71 : Coiffe de la Mothe-Achard
- 004.6.72 : non identifiée
- 004.6.73 : Bonnet de Bressuire
- 004.6.74 : non identifiée
- 004.6.75 : non identifiée
- 004.6.76 : non identifiée
- 004.6.77 : Bonnet de Bressuire
- 004.6.78 : Bonnet de Montmorillon
- 004.6.79 : Bonnet de capette, ancienne coiffe de Marans
- 004.6.80 : non identifiée
- 004.6.81 : non identifiée
- 004.6.82 : non identifiée
- 004.6.83 : non identifiée
- 004.6.84 : Bocquine
- 004.6.85 : Carré de Niort
- 004.6.86 : Cabanière
- 004.6.87 : Carré de Niort
- 004.6.88 : Carré de Niort
- 004.6.89 : Bonnet ruché
- 004.6.90 : non identifiée
- 004.6.91 : Bonnet de Fontenay-le-Comte
- 004.6.92 : non identifiée
- 004.6.93 : non identifiée
- 004.6.94 : Coiffe de Pouzauges
- 004.6.95 : Coiffe de Noirmoutiers
- 004.6.96 : non identifiée
- 004.6.97 : non identifiée
- 004.6.98 : non identifiée
- 004.6.99 : Bocquine
- 004.6.100 : non identifiée
- 004.6.101 : non identifiée
- 004.6.102 : non identifiée
- 004.6.103 : non identifiée
- 004.6.104 : non identifiée
- 006.4.105 : non identifiée
- 004.6.106 : Maraîchine
- 004.6.107 : Tourangelle

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

23.12.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C22-01-2016-1-AI
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016



- 004.6.108 : non identifiée
- 004.6.109 : non identifiée
- 004.6.110 : Calotte ruchée
- 004.6.111 : non identifiée
- 004.6.112 : non identifiée
- 004.6.113 : Bocquine
- 004.6.114 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.115 : Bonnet de fillette
- 004.6.116 : Bonnet de fillette
- 004.6.117 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.118 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.119 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.120 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.121 : Bonnet de fillette
- 004.6.122 : Bonnet de garçonnet
- 004.6.123 : non identifiée
- 004.6.124 à 004.6.143 : Bonnet matelassé

AFFIQUETS, QUENOUILLES, FUSEAUX ET DIVERS FONDS ANCIEN

La collection comporte vingt-sept items.

- 994.20.1 à 990.20.4 : affiquet
- 994.29.1 à 994.29.7 : quenouille
- 994.31.1 à 8 : fuseau
- 994.31.9 à 11 : guide-fil
- 994.31.12 à 14 : peson de fuseau
- 994.31.15 : poinçon de brodeuse
- 994.31.16 : mouilloir

Localisation

Cent vingt-trois coiffes et bonnets sont conservés dans la réserve dite « salle des échos » au musée du Donjon. Les numéros 004.6.124 à 004.6.143 sont conservés dans la réserve appelée « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci dans les boîtes de conservation BC05 et BC10.

La collection d'objets liés à la fabrication du textile est conservée dans la réserve appelée « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

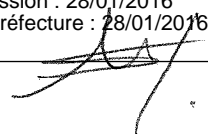
Le récolement a été effectué de juin à septembre 2015 en procédant à la vérification des cent soixante-dix dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

23.12.2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-C22-01-2016-1-AI
Date de télétransmission : 28/01/2016
Date de réception préfecture : 28/01/2016



AlienorWebPro. Le marquage a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Chaque dossier d'œuvre possède une ou plusieurs photographies numériques. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de conservation.

État de la collection

La collection de coiffes est globalement en bon état de conservation. Un tiers nécessite un nettoyage. Les numéros 004.6.15 et 004.6.28 nécessitent une restauration.

La collection d'affiquets, quenouilles et divers liés au textile est en bon état.

Conclusion

Bilan : cent soixante-dix items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy

